

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON FAVORISANT TOUS LES JÉUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arriérés alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

M. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St-Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparens-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE.

Révue de la Semaine : Le don du Saint-Père aux cholériques de Marseille et Toulon, en France.—Investiture de l'Ordre du St Sépulcre, lundi 25 août, dans une des salles du Cercle catholique de Québec.—Guérison à Ste Anne de Beauport.—Les révoltés de la route St Germain continuent la construction de leur église.—Deuxième convention nationale des Acadiens.—Pépinière aux Etats-Unis, sous la direction d'un Canadien.

Causerie Agricole : Connaissances nécessaires à l'acheteur du cheval.

Correspondances : Graines et plants de Négondo (érable à Giguère) à vendre.—M. C. Sylvestre.

Sujets divers : Organisons partout des cercles agricoles.—Le lait bieu.—Les chevaux de travail au pâturage.—Conservation des tuteurs et des pièces de bois enfoncés dans la terre.

Choses et autres : Les vices rédhibitoires.—Maladies des bêtes à cornes en Russie.

Recettes : Les os broyés donnés aux bêtes à cornes malades.—Préparation des cornichons.

Abonnements payés pour la "Gazette des Campagnes," depuis le 19 août (3me liste).—M. Thadée Gagnou, Rivière-Ouelle; M. l'abbé J. R. L. Hamelin, chapelain de l'Hôpital-Général de Québec; M. Pierre Déry, Oreno (Maize, Etats-Unis); Révd M. C. Baillargeon, curé de St Paschal; C.-A.-E. Gagnon, éc., M. P. P., Rivière-Ouelle; M. Adélaïde Caron, Richardville; L'Hon. H. G. Joly, éc., M. P. P., Québec; M. Amable Bérubé, St Georges; M. Théophile Lavoie, Notre-Dame de Laterrière; M. M. C. Sylvestre, St Barthélemi; Alex. Gagnon, éc., Notaire, Trois-Pistoles; M. Jacques Cartier, St Antoine de Veves; Révd M. R. Bilodeau, curé de St Anaclet.—Reçu \$22, soit \$70 dans le cours du mois d'août.

Nous remercions bien sincèrement ceux qui depuis quinze jours nous ont fait parvenir le prix de leur abonnement à la Gazette des Campagnes; deux ont ajouté \$4 à leur abonnement pour nous aider à payer notre presse: c'est assurément plus que nous nous attendions. Cet encouragement témoigne en faveur de l'utilité de notre journal.

Nous avons acheté notre presse à cylindre, et nous la recevrons à la fin de la semaine. Nous avons payé partie de l'achat, et d'ici à un an nous aurons à payer cinquante piastres par mois. Inutile de dire que pour rencontrer ces paiements à leur échéance, nous comptons sur la promptitude de nos abonnés à nous payer ce qu'ils nous doivent; car nous aurons de plus à faire face aux dépenses ordinaires nécessitées pour la publication de notre journal.

REVUE DE LA SEMAINE

Le don du Saint-Père aux cholériques de France.—Voici la lettre par laquelle Son Eminence le cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté Léon XIII, annonçait à Mgr l'évêque de Marseille, l'envoi de 20,000 francs de la part du Pape :

Illustissime et révérendissime Seigneur,

Les calamités dont à cette heure sont frappées les deux villes de Marseille et de Toulon ont, dès l'apparition du funeste fléau, éveillé dans le cœur du Saint-Père des sentiments de vive compassion et de vive douleur. Il a senti s'accroître et cette compassion et cette douleur en apprenant les misères que la persistance de l'épidémie rend de jour en jour plus graves.

C'est dans des circonstances aussi tristes que Sa Sainteté souffre plus douloureusement de l'extrémité à laquelle a été réduit le Saint-Siège.

Et pourtant, malgré cette pauvreté, son cœur paternel ne peut s'empêcher de chercher à soulager au moins les plus grandes misères, que vous connaissez mieux que personne et qui vous émeuvent davantage.

Aussi Sa Sainteté a-t-elle ordonné que Mgr le nonce apostolique de Paris vous enverrait 20,000 francs, que vous distribuerez pour le soulagement des plus pauvres des deux cités, en employant les moyens que vous jugerez les plus opportuns.

En priant le Seigneur de vouloir bien abréger les effets de sa juste colère, j'aime à me dire, avec les sentiments de l'estime la plus distinguée, le serviteur de votre illustissime et révérendissime Seigneurie.

L. Cardinal JACONIN.

Rome, 19 juillet 1884.

L'Echo de Notre-Dame de la Garde, après avoir publié cette lettre, ajoute :

Monseigneur l'évêque a adressé au Souverain-Pontife une lettre de remerciement, priant le Père commun des fidèles de vouloir bien agréer l'hommage de la profonde vénération, de l'amour sans bornes et de

la vive gratitude du pasteur et du troupeau pour l'insigne bienfait que Sa Sainteté vient d'accorder à la ville de Marseille.

Monseigneur assure le Saint Père que ses bienfaits ne trouveront pas des cœurs ingrats : ils resteront éternellement gravés dans l'âme des Marseillais reconnaissants. Si Marseille aime à se rappeler la généreuse libéralité de Clément XI, qui fit parvenir des bateaux chargés de blé à cette cité menacée de la famine après la peste de 1720, comment pourrait-elle oublier le grand et bon Pape qui, malgré sa pauvreté, a su trouver dans son amour les moyens de la soulager avec une munificence royale ?

Sa Grandeur demande au Souverain-Pontife la bénédiction apostolique pour ses diocésains que désole l'épidémie.

Monseigneur a, en effet, reçu par l'intermédiaire du nonce apostolique la somme de 20,000 francs. Sa Grandeur a fait aussitôt parvenir à Mgr l'évêque de Fréjus la part qui lui revient de cette somme pour les victimes du choléra à Toulon.

Visitant l'hôpital du Pharo, à la fin de juillet, Monseigneur a voulu consacrer aux malades les prémisses du don du Souverain-Pontife. Il a remis une offrande à MM. les aumôniers de l'hôpital, les chargeant de la distribuer aux malades au moment de leur sortie du Pharo, et aux familles des victimes qui mourraient à l'hospice, au nom du Pape.

L'aumône du Pape et toutes celles que Monseigneur l'évêque reçoit de nos seigneurs les évêques, de différentes familles religieuses et de nombreuses familles charitables, seront distribuées aux pauvres, principalement par les soins de la Société de Saint-Vincent de Paul et des Sœurs de charité.

L'ordre du St-Sépulcre.—Une imposante cérémonie a eu lieu lundi, 25 août, dans le grand salon du Cercle Catholique de Québec, à St-Roch de Québec.

M. l'abbé Provancher, délégué spécial du Vénérable Patriarche latin de Jérusalem, a procédé à l'investiture de M. C. A. P. R. Landry, commandeur, et de MM. Vincolette et J. A. Langlais, chevaliers de l'Ordre sacré et militaire du Saint-Sépulcre.

Une cinquantaine de personnes assistaient à la cérémonie : Le révérend M. Hébert, curé de Kamouraska et G. V. du diocèse de Chicoutimi ; le Révd M. Richard, curé de Ste Sophie ; M. le curé de St-Roch ; le Révd M. Baillargeon, curé de St-Paschal de Kamouraska ; M. l'abbé Déziel, de la cure de St-Roch ; le Révd M. Beaubien, curé de St-François de Montmagny ; le Révd M. Beaulieu, chapelain de l'Hôtel-Dieu ; M. Smith, de Québec, chevalier ; M. Campeau, d'Outaouais et M. J. E. Martinoau, tous deux déjà décorés de l'ordre du Saint-Sépulcre ; M. le Dr Marsan, de Lévis ; M. Albert Bender, avocat de Montmagny ; M. Eug. Bender, ingénieur civil, quelques représentants de la presse, etc.

M. l'abbé Provancher fit connaître l'origine de l'ordre du Saint-Sépulcre, les conditions à remplir pour en faire partie, puis il remit à chacun des titulaires les insignes de l'ordre.

M. Philippe Landry, commandeur, — se faisant l'interprète de ses confrères d'armes — fit ensuite quelques remarques bien senties au sujet de la distinction qui venait de leur être conférée.

A la fin de la séance, les nouveaux décorés furent l'objet de félicitations particulières de la part des invités.

Guérison.—Une dame de Québec, qui est allée samedi, 9 août, en pèlerinage à Sainte-Anne de Beauport, nous informe, dit *l'Événement*, qu'elle a été témoin d'une guérison.

Un jeune homme de 25 ans, nommé Hugh O'Connor, venant du Vermont aux États-Unis, se trouvait samedi, en même temps que la dame, dont nous tenons nos renseignements, dans le temple dédié à la grande thaumaturge, pour solliciter sa guérison. Il était mis pauvrement, mais très proprement et marchait à l'aide de deux béquilles.

Le malheureux garçon s'approcha de la Sainte-Table, avant la messe, en marchant péniblement, avec ses deux béquilles. Il communia, puis il entendit la messe. Au cours de celle-ci, il se leva et se tint debout sans s'aider de quoi que ce fût.

Après la messe, il vénéra les reliques de la bienheureuse sainte, puis il se leva, et laissant là ses béquilles, il se rendit à sa maison de pension sans être aidé en aucune manière.

Construction d'une église à la route St-Germain, dans le comté de Kamouraska.—Il nous fait peine d'avoir à annoncer que malgré la défense de l'autorité ecclésiastique, souvent renouvelée, on s'obstine à continuer la construction de cette église. Les révoltés de la route St-Germain, qui lors de la retraite prêchée à Kamouraska, par les RR. Pères Rédemptoristes, en février dernier, avaient fait acte de soumission à l'autorité diocésaine et avaient déclaré renoncer à construire cette église malgré les défenses réitérées de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque Taschereau, ont repris leurs travaux, et de ce temps-ci l'entrepreneur est à terminer le fameux toit de cette église qui va rester là, comme un monument de l'insubordination de la moitié des habitants d'une paroisse, élevé pour leur honte et pour la confusion de leurs descendants.

Nous ne pouvons qualifier autrement de révoltés ceux qui méprisent ainsi la plus haute autorité ecclésiastique et qui suivent aveuglément les conseils de ceux qui n'agissent ainsi que par vengeance, sans se rendre compte des malheurs que nécessairement ils attirent sur eux et leur famille. Résister aux ordres formels de l'Eglise, c'est se rendre coupable du plus grand mépris envers Dieu, dispensateur de nos récoltes ; un cultivateur qui se révolte contre l'Eglise, contre Dieu par conséquent, ne peut s'attendre à être récompensé du fruit de son travail, par de belles moissons. Cela se voit tous les jours, le cultivateur qui se révolte contre l'Eglise, contre les ordonnances de son curé, reçoit presque toujours, en ce monde, le châtement que lui a mérité son obstination ou son dérèglement. C'est assurément un grave sujet de réflexion.

Deuxième convention nationale des Acadiens.—Le *Moniteur Acadien* nous arrive avec un compte rendu de la deuxième convention nationale des Acadiens, tenue à Miscouche, le 15 août dernier.

« Ce n'est pas, » dit notre confrère de Shédiac, « que les démonstrations extérieures, la pompe, les bruits de la fête aient été considérables. Rien sous ce rapport-là qui puisse rivaliser avec la grande Saint-Jean-Baptiste de Montréal, ni même y être comparé.

Ce n'était pas là notre ambition, au reste; puis cela n'était pas dans nos moyens. Nous allions à Miscouche non pas pour nous réunir, comme il convient à ceux qui moissonnent, mais pour semer pour travailler."

La convention avait attiré à Miscouche une grande foule d'Acadiens venus de tous les coins des provinces maritimes, et plusieurs étrangers. On a fait à cette diète nationale du travail sérieux et à voir l'enthousiasme qui a régné tout le temps de la solennité, on peut dire avec certitude: l'Acadie française ne mourra pas.

Il a été décidé d'enrayer le mouvement d'émigration aux Etats-Unis, en détournant le courant des émigrants du côté des terres vacantes du Nouveau-Brunswick. Une société de colonisation a été fondée à cet effet.

D'autres résolutions se rattachent à la langue et à l'éducation française. On a transmis une adresse au gouvernement de l'Ile du Prince Edouard mandant que l'enseignement de la langue française, dans les districts scolaires français, soit mis sur le même pied que l'enseignement de la langue anglaise, que les professeurs reçoivent pour l'enseignement du français les mêmes rémunérations pécuniaires et avancements que pour l'enseignement de l'anglais, et que l'inspection des écoles se fasse en français comme en anglais dans les localités françaises.

Pour la propagation de la langue, qui se perd considérablement, surtout sur l'Ile et à la Nouvelle-Ecosse, une société dite *Ligue française* a été organisée.

Sir Hector Langevin en est le président honoraire. En autant qu'il sera possible, des sociétés paroissiales s'organiseront et se tiendront en rapport avec la société générale. Celle-ci, au reste, désire se rattacher à une société du même nom, récemment formée en France, dans un but analogue.

Des résolutions très importantes sur l'agriculture et l'industrie furent ensuite adoptées, puis le rapport de la troisième commission, sous la direction de M. l'abbé S. Doucet, curé de Poquemouche, et du Révd Père A. Cormier, fut confirmé au milieu des vivats universels et avec un enthousiasme délirant: le drapeau tricolore, c'est-à-dire le drapeau de la France, est désormais le drapeau national de l'Acadie française, comme il est le drapeau des Canadiens français, comme il est le drapeau de tous les Français du monde.

Comme marque distinctive de la nationalité acadienne, il y a une étoile, dans la partie bleue du drapeau, l'étoile de l'Assomption. L'air national sera l'*Ave Maris Stella* du chant grégorien, avec des paroles françaises.

"La scène, dit le *Moniteur*, qui accompagna l'adoption du drapeau et le chant de l'*Ave Maris Stella*, était solennelle et touchante; un grand nombre pleuraient. C'est qu'au lieu de la mort nationale, le peuple acadien saluait dans son drapeau l'emblème de la vie nationale se levant sur lui pour la première fois depuis 1713."

— Nous empruntons le paragraphe suivant au *Travailleuse* de Worcester.:

"Nous enregistrons avec plaisir une nouvelle entreprise canadienne. M. Joseph Dufresne, autrefois d'Acton, P. Q., jardinier pratique, qui a une vingtaine d'années d'expérience dans la culture des arbres fruitiers,

a planté une pépinière de 11,500 arbres fruitiers et rustiques sur le haut de la côte Bloomingdale, rue Orient. C'est la première pépinière plantée par un Canadien dans la Nouvelle-Angleterre. M. Dufresne, qui ne demeure aux Etats-Unis que depuis trois ou quatre années, va donner une impulsion nouvelle à la culture des arbres fruitiers; déjà ses services ont été requis par plusieurs citoyens de Worcester, qui ont à leur service des jardiniers qui ne s'entendent pas à la culture des arbres. Nous félicitons M. Dufresne et lui souhaitons des succès continus."

CAUSERIE AGRICOLE

CONNAISSANCES NÉCESSAIRES À L'ACHETEUR DU CHEVAL.

Indiquer sommairement les principaux traits de la conformation extérieure du cheval; faire connaître les défauts et les tares qui les déprécient; ou, en d'autres termes, donner un guide dans l'examen et le choix du cheval, tel sera le but de cette causerie.

Notre intention, en consacrant quelques numéros de la *Gazette des Campagnes* à ce sujet, n'est pas de donner des détails complets qui pourraient compromettre la matière d'un volume; ce ne sera pas non plus notre intention d'en apprendre à l'amateur instruit et observateur. Non; nous voulons seulement donner aux cultivateurs, sous une forme simple et saisissable autant que nous le pourrons, quelques notions sur l'art difficile de choisir le cheval selon les services auxquels on le destine: ce sera aussi notre but de prémunir les acheteurs de chevaux contre les ruses que savent parfois si bien mettre en pratique ceux qui font le commerce de chevaux, que l'on désigne sous le nom de *maquignons*. Nous nous appuierons pour cela sur les auteurs les plus autorisés qui ont traité de cette question.

Le choix du cheval est pour le cultivateur une chose embarrassante sous bien des rapports, que ce soit d'ailleurs le service auquel on destine cet animal, vu le grand nombre de vices, de défauts et de tares qui peuvent en diminuer la valeur.

Nous allons essayer, en écartant, autant que nous le pourrons, les expressions scientifiques, d'indiquer brièvement la conformation qu'on doit rechercher dans les diverses régions ou parties du corps, les tares qui peuvent s'y faire remarquer, puis jeter un coup-d'œil sur l'ensemble du cheval, ses aplombs, ses proportions et ses allures.

La tête du cheval, pour être bien conformée et belle par conséquent, doit être courte, carrée et sèche: courte et de volume moyen pour ne pas surcharger l'encolure et être légère à la main du conducteur; carrée, parce que cette forme résulte de la largeur du front, de l'amplitude des cavités nasales et de l'écartement des ganaches qui sont des dispositions essentielles; sèche enfin, parce que cet état, indice de race distinguée, contribue à la rendre gracieuse ou même temps qu'elle éloigne l'idée d'une constitution molle. Elle doit être attachée à l'encolure de manière qu'elle n'ait plus l'air d'y être *plaquée* ni d'en être *décousue*, car dans le premier cas elle se moult difficilement, dans le second cas elle a trop de mobilité et peu d'assurance dans les mouvements. Enfin, elle doit être inclinée à un angle de 45 degrés, c'est-à-dire d'après

une ligne intermédiaire à la verticale et à l'horizontale.

La conformation de la tête est vicieuse si cette partie se trouve, ou *trop courte*, ou *trop longue*, ou *trop grosse*, si par sa longueur ou sa maigreur elle mérite le nom de *tête décharnée* ou de *tête de vieille*. Sa direction sera mauvaise si, lo le cheval *porte au vent*, c'est-à-dire a la tête fortement étendue sur l'encolure, car alors il se soustrait à l'action du mors et dans la course n'aperçoit pas les corps placés près de lui; 2o. s'il *s'encapuchonne*, c'est-à-dire s'il flechit la tête sur le côté de manière à la ramener près du poitrail, ce qui diminue l'action du mors en faisant appuyer ses branches sur la partie inférieure de l'encolure et empêche l'animal de voir à une grande distance.

Les *oreilles*, pour être belles, doivent être courtes, minces, très écartées l'une de l'autre; hardies, c'est-à-dire dressées et portées en avant, pour donner à la physionomie une expression d'intelligence de vivacité et d'énergie. Trop rapprochées et trop longues, elles donnent au cheval un air stupide. Tombantes, elles indiquent un manque d'énergie, produisent un effet désagréable et prennent le nom d'*oreilles de cochon*. Brisées, elles paraissent encore plus défectueuses. Continuellement agitées, incertaines, portées de tous les côtés elles trahissent le cheval qui a la vue faible ou qui est aveugle. Dirigées momentanément en arrière, couchées comme on le dit, elles annoncent que le cheval est dans l'intention de mordre ou de frapper.

Le *front* doit être large, plat comme un signe d'intelligence et comme donnant, par l'écartement des yeux, une physionomie plus expressive au cheval. Sur les côtés, les saillies musculaires doivent être bien dessinées. Si le front est trop proéminent, si en même temps surtout, les oreilles sont longues et rapprochées, on dit que le cheval a une *tête de lièvre*. La région frontale offre quelquefois en bas, des cicatrices au-dessous desquelles il y a une dépression; ces cicatrices sont le résultat d'opérations qu'on pratique parfois dans le cas de morve.

Les *salières* ou les dépressions qui se trouvent sur les côtés du front et au-dessus des yeux sont à peine prononcées quand le cheval est jeune; profondes, au contraire, lorsqu'il est maigre ou vieux. Dans ces derniers cas, pour les remplir on y souffle de l'air; mais cette ruse grossière, autrefois usitée, ne l'est que rarement de nos jours.

Les *tempes*, c'est à dire les saillies osseuses qui se trouvent au-dessus, ainsi qu'au bord externe de l'œil, et limitent en dehors les salières, ne doivent pas être trop proéminentes: en choquant la vue, une saillie trop forte indique la maigreur si elle ne trahit pas la vieillesse; des poils blancs appelés *marquaites*, sont un signe certain d'un âge avancé; quelquefois les maquignons arrachent ou colorent ces poils. Enfin, à cette partie, des cicatrices, des plaies susceptibles d'intéresser l'articulation, de gêner le jeu des mâchoires, sont souvent produites par les coups que se donne le cheval tourmenté par les coliques ou atteint de vertige. De pareilles lésions, quoiqu'elles n'étant pas graves par elles mêmes, doivent cependant tenir l'auteur en garde, parce qu'ils proviennent de maladies susceptibles de se renouveler.

Les *yeux* doivent être très écartés l'un de l'autre, à fleur de tête, grands, vifs, brillants, de teinte foncée,

la vitre et les humeurs parfaitement limpides, les paupières minces, mobiles et largement fendues. Avec ces caractères l'œil est l'organe qui donne à l'expression le plus de mobilité, de feu et de vivacité. Si l'œil est petit, ou paraît tel, par suite de la disposition des paupières épaisses et peu fendues, il prend le nom d'*œil de cochon*, donne à la tête du cheval un aspect peu agréable, coïncide ordinairement avec des formes lourdes, empâtées, et indique trop souvent une prédisposition à la fluxion périodique. S'il est trop gros, on l'appelle *œil de bœuf*; il est alors trop convexe et rend le cheval myope. Si, enfin, un œil est moins grand que l'autre, il faut porter son attention sur le plus petit qui ordinairement n'a diminué de volume que par suite de la maladie lunatique.

La vitre de l'œil qui doit être parfaitement transparente présente quelquefois une tache qu'on appelle *taie* quand elle est encore circonscrite, *nuage* quand elle la recouvre entièrement, et encore *leucoma* lorsque étant partielle elle résulte d'une cicatrice. La *taie* et le *leucoma* nuisent d'autant plus à la vue qu'ils sont plus étendus et plus rapprochés du centre de la vitre. Le cristallin ou la lentille diaphane qui se trouve en arrière de la pupille est quelquefois taché de petits points blancs, de raies de la même couleur, constituant ce qu'on appelle les *aragons*; c'est le commencement de la cataracte qui est complète une fois que le cristallin est entièrement blanc. Si on voit les paupières gonflées, l'œil trouble et larmoyant, il faut craindre la fluxion périodique qui se confond facilement avec une simple ophthalmie ou inflammation de l'œil.

Le *chanfrein*, ou la région qui s'étend entre le front et les naseaux, doit être droit suivant sa longueur, large et légèrement évidé sur les côtés où se dessinent les saillies veineuses et musculaires. S'il est bombé, il fait dire que la tête est *busquée* ou *moutonnée*; s'il est fortement effacé ou déprimé, il lui donne le nom de *tête camuse*; enfin, s'il est seulement déprimé à l'endroit où repose la musorole du licol, il fait dire que le cheval a une *tête de rhinocéros*. Dans les poulains et les jeunes chevaux, les côtés du chanfrein, au lieu d'être un peu déprimés, sont gonflés par suite du travail de la dentition. En examinant cette partie, il faut s'assurer qu'il n'y a pas de traces de fracture des os du nez, et pas de boursoufflement à leur extrémité supérieure, comme cela arrive quelquefois dans le cas de morve. De même, il faut se défer des traces du feu qu'on y applique pour le traitement de la même maladie.

Les *joues* pour être belles doivent être plates en haut, légèrement convexes en bas, et laisser paraître sous la peau qui les recouvre, les reliefs des muscles et des vaisseaux. Inférieurement une proéminence circonscrite pourrait déceler la déviation d'une dent molaire. Une longue trainée saillante annonce toujours que les aliments s'amassent entre la joue et les dents, qu'en un mot le cheval *fait magasin*: défaut facile à reconnaître et qui se décide par l'odeur fétide qu'exhale la bouche du cheval. Les traces de sétons à la joue doivent attirer l'attention sur l'œil, pour les maladies duquel on en applique quelquefois.

Les *naseaux* ou les ouvertures qui donnent passage à l'air doivent être grande et dilatés pour rendre la respiration ample et aisée, mais il ne faut pas que

leur dilatation soit constante et forcée, comme cela se fait observer dans la *pousse*. L'étroitesse des naseaux qui coïncide d'habitude avec le resserrement de la poitrine, rend le cheval impropre à la course, et même à tout service qui exige de grands efforts, ou enfin de la rapidité dans les allures. En dilatant le naseau, on trouve en haut une cavité terminée en cul de sac appelée *foussé narine*, en bas une petite ouverture qui n'est autre que l'orifice du canal conducteur des larmes, enfin, la pituitaire qui est rosée pendant le repos et qui prend une teinte plus vive quand le cheval est exercé. Cette membrane pâle dans la morve, présente aussi des ulcères ou de petites cicatrices résultant de ces ulcérations. Ces ulcères fournissent le caractère le plus certain de la morve. Dans cette maladie il y a aussi un écoulement, ou *jetage* de matière consistante, verdâtre ou jaunâtre, parfois mêlé de stries sanguines s'agglutinant aux ailes du nez et ne sortant ordinairement que par un seul naseau. Quand le jetage a lieu par les deux narines, qu'il est abondant, inodore, peu épais, il indique la gourme, le coryza ou autre affection des voies respiratoires. Si le jetage était dissimulé par les soins du maquignon, on le ferait disparaître en déterminant la toux par la compression du gosier ou de la trachée artère. En explorant l'intérieur du nez, il est bon de s'assurer s'il n'y a pas des polypes ou excroissances, du reste, assez rares. — (A suivre.)

Négondo (érable à Giguère).

M. le Rédacteur,

J'ai le plaisir d'annoncer aux nombreux amateurs du "Négondo" que je pourrai, encore cette année, satisfaire toutes les demandes qui me seront adressées, soit pour achat de graines ou de plants. Cet arbre est surtout estimé par sa croissance extraordinaire et en raison de la sève qui a beaucoup d'analogie avec celle de l'érable de nos forêts et avec laquelle on peut faire tout aussi bien du sirop et du sucre.

On peut entailler le Négondo dès l'âge de cinq à six ans, et il coule abondamment. Je référerai avec plaisir à tous ceux qui, faisant une commande, désireraient avoir des renseignements particuliers.

La semence d'automne est préférable à celle du printemps. Je puis vendre cette graine dès maintenant, car il m'en reste de l'année dernière; elle est très bonne et dans toutes les conditions possibles de germination.

Toutes les commandes seront expédiées franco, par le retour de la malle.

M. C. SYLVESTRE.

(Voir l'annonce.)

Organisons partout des cercles agricoles.

Voilà le cri que partout nous devons faire entendre, si nous ne voulons pas demeurer en arrière de nos voisins, au point de vue du progrès agricole.

Depuis quinze ans nous n'avons cessé de faire appel aux cultivateurs, en leur suggérant l'établissement des cercles agricoles dans toutes nos paroisses; nous avons, à maintes reprises, démontré l'action qu'ils pouvaient avoir sur la génération présente des cultivateurs, et notamment en faveur des jeunes gens appelés à exercer plus tard l'état du cultivateur. Il faut qu'il s'instruise de son art, qu'il s'instruise de suite, et il n'est que temps, le salut est là et n'est que là. Mais pour cela, il faut en prendre les moyens; et le vouloir sérieusement et sans retard, car on doit se mettre au niveau du perfectionnement agricole

qui se fait autour de nous, sans quoi nous nous condamnerons à demeurer dans une gêne constante qui nous amènera au découragement, si non à la pauvreté.

Ces moyens nous les avons à notre disposition. Organisons des cercles agricoles; encourageons nos sociétés d'agriculture en se faisant un devoir de compter au nombre de ses membres; envoyons nos enfants, dès qu'ils ont l'âge de 16 et 18 ans, à nos écoles d'agriculture; souscrivons aux journaux d'agriculture, comme cela se fait dans la province d'Ontario et aux Etats-Unis où chaque journal d'agriculture compte de dix huit mille à vingt-cinq mille abonnés; organisons dans chaque paroisse des bibliothèques agricoles.

Avons-nous besoin de dire quel résultat nous obtiendrions si les cultivateurs se donnaient franchement et cordialement la main pour en arriver à cet état de choses qui ne demande pas pour chacun une grande dépense: l'attention des cultivateurs éveillés, la science et la vérité agricole mises à la portée des masses; la lecture d'une seule ligne dans un livre traitant d'agriculture et dans un journal d'agriculture, mettant en travail des millions d'intelligences forcément inactives, qui ne demandent qu'à agir; moins d'ivrognerie et ses suites, de canons, de babil insignifiant, surtout le dimanche; mais des études, des conversations utiles, où la morale, la religion et la dignité de l'homme ne perdraient rien.

Personne n'ignore que l'agriculture est la base de tout le côté matériel, comme le proclament souvent nos gouvernants, nos députés à nos assemblées législatives, enfin tous ceux qui ont à cœur le développement de l'agriculture, mais qui parfois diffèrent d'une manière alarmante sur les moyens à prendre pour opérer ce progrès, en paralysant les efforts de ceux qui travaillent depuis nombre d'années à cette œuvre patriotique. Qu'on le sache bien bien: sans l'agriculture, tout retournerait à néant, et nos gouvernants se doivent à eux-mêmes de ne pas décourager les vaillants champions de la cause agricole, en leur onlevant les moyens d'action, car c'est une humiliation qu'ils ne méritent pas.

Que l'agriculture soit donc la principale préoccupation de nos gouvernants et des gouvernés; qu'on ne néglige aucune occasion, aucun moyen d'en développer l'esprit, d'en faire naître l'amour, d'en dévoiler les principes à ses soldats, à son armée de travailleurs, nourrisseurs de la patrie, "armée la plus utile, puisque sans elle sa cuir, l'armée du sabre et du canon, disparaîtrait comme un soufflé."

Le lait bleu.

Il faut savoir distinguer entre le lait qui a naturellement une couleur azurée et celui qui devient après avoir été exposé à l'air. Le premier cas n'a rien d'inquiétant; la teinte azurée du lait provient de certaines plantes qui ont été absorbées par l'animal. D'autres espèces de plantes ont la même faculté de colorer le lait et surtout le beurre en jaune. Ces colorations naturelles n'influent pas sur les qualités du lait, et il est facile de les régler et de les éliminer en écartant les plantes qui les provoquent.

Le lait qui bléuit après son séjour à l'air, éprouve, au contraire, une maladie très caractérisée et sur laquelle nous devons donner quelques détails, d'après les théories exposées dans le *Nouveau dictionnaire pratique de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaire* de M. Sanson :

“ Le lait, au moment de la traite, ne présente rien d'anormal, et il a la composition du lait ordinaire. Après vingt quatre ou trente six heures de séjour dans la laiterie, la crème étant montée plus ou moins complètement et la coagulation du caséum effectuée ou non, l'on voit apparaître de petites taches bleues, d'abord à peine perceptibles et isolées, puis grandissant rapidement et finissant par se confondre en une masse de couleur indigo, parsemée parfois de petites taches orangées d'une étendue variable. Dans l'épaisseur de sa masse coagulée, le prolongement gagne de proche en proche, et finalement celle-ci prend une teinte de bleu grisâtre sale, une consistance gluante, et sa surface devient comme couverte d'écume. ”

Cette maladie, que M. Sanson a ainsi caractérisée, a été signalée par plusieurs journaux d'agriculture publiés en France, où elle s'est manifestée. On a eu recours à plusieurs remèdes que l'on administrait à la vache; mais on s'est aperçu que c'était un pure perte, car il y a été constaté que le mal ne résidait pas dans l'animal, mais bien dans la laiterie. Des vétérinaires en renom, Fuchs, Farstemberg, Mallier, Mosler, etc., ont fait une étude spéciale sur cette maladie, et ils ont constaté que le bleuissement du lait était dû à la présence d'un petit insecte, le *perucillum glaucum* dont les germes tombent dans le lait et s'y développent rapidement. Cet insecte existe dans les laiteries; on le voit, en effet, se développer dans la maturation des fromages; dans les laiteries mal entretenues, pendant la saison chaude, il peut devenir un fléau pour le lait; s'il se trouve dans des circonstances favorables pour son développement, il grandit et se multiplie en donnant lieu aux phénomènes que nous avons rapportés plus haut.

Le moyen de combattre ce fléau est très simple, lorsqu'on connaît la nature du mal. M. Elten, dans un *traité sur l'industrie laitière*, expose ainsi, d'une manière très lucide, les procédés à employer :

“ La fumigation sulfureuse de la laiterie m'a paru être le seul moyen efficace d'empêcher le bleuissement du lait ou de borner tout de suite ses effets quand il s'est manifesté. Aussitôt qu'on a constaté sa production, on ferme les volots des fenêtres et la porte de la laiterie, et l'on allume un ou deux bâtons de soufre, de façon à remplir la pièce d'une atmosphère épaisse d'acide sulfureux, durant quatre ou cinq heures. On l'ouvre ensuite et on l'aère complètement.

“ Tant que le phénomène s'y reproduit à un degré quelconque, la même opération doit être renouvelée chaque jour..... J'ai employé ce moyen avec des résultats constamment certains, dans une laiterie où je dépose chaque jour trois cents pintes de lait et au-dessus.....

Dans les années précédentes où je suivais l'opinion générale que le bleuissement du lait est déterminé par une altération primitive de celui-ci ou une maladie de la vache produite par l'alimentation ou d'autres circonstances, j'ai fait beaucoup d'efforts superflus, pour remédier à l'inconvénient et j'en ai subi de

graves dommages, parce que le beurre acquiert ainsi une couleur grise qui le rend invendable.

“ Finalement, mes observations me conduisirent à la supposition que les taches bleues pouvaient être dues à la propagation du *cryptogame*. Cette supposition me fit penser que les germes de celui-ci, apportés par l'air dans le lait, pouvaient être détruits. J'avais songé d'abord à une forte fumigation de la laiterie et du chlore gazeux, mais j'en fus dissuadé par la crainte de nuire à la santé de la personne employée à cette besogne. Je me décidai alors en faveur de l'acide sulfureux dont l'action s'est montrée si efficace qu'il n'y avait plus lieu d'essayer aucun autre moyen. ”

On voit que la question est maintenant complètement élucidée, et que le remède à employer est aussi simple qu'économique.

Les chevaux de travail au pâturage.

Nombre de cultivateurs sont d'avis qu'il est préférable de mettre les chevaux au pâturage que de les garder à l'étable, quand ils ne sont pas à l'ouvrage, dans le cours de l'été. S'il y avait, durant cette saison, l'espace d'un mois ou plus pendant lequel les chevaux ne sont pas requis pour le travail, il y aurait certainement avantage de les tenir au pâturage; mais nous savons qu'il n'y a pas de ferme où l'on tienne les chevaux aussi longtemps sans les faire travailler. Généralement on s'en sert plus ou moins souvent chaque jour. Rien n'est plus injurieux à la santé des chevaux, que de les prendre du champ à pâturage pour aussitôt les soumettre au travail. Vous pouvez, en les faisant travailler, leur donner du grain, mais cette nourriture additionnelle leur est d'aucune utilité, parce qu'ils ont ordinairement le corps lâche lorsqu'ils sont soumis au pâturage d'une manière régulière.

Les chevaux ne peuvent soutenir une longue marche ou résister à de rudes travaux s'ils ont été tenus au pâturage. Lorsqu'on veut s'en servir pour faire les labours à l'automne, il faut les tenir à l'avance pendant plusieurs semaines à l'écurie, pour les préparer à ces rudes travaux.

Il est vrai qu'en mettant les chevaux au pâturage on épargne une certaine quantité de foin et les soins à leur donner ne sont pas aussi considérables que s'ils étaient tenus à l'écurie; mais on perd d'un côté ce que l'on gagne de l'autre. L'on ne peut pas travailler une journée entière avec un cheval que l'on aurait pris au champ le matin; il faudra le laisser reposer pendant une heure au moins le midi, puis il devra cesser le travail de bonne heure le soir. Si l'on prend en considération cette perte de chaque jour, on s'apercevra qu'il n'y a pas économie de garder les chevaux constamment au pâturage.

Conservation des tuteurs et des pièces de bois enfoncés dans la terre.

On a toujours considéré comme très difficile de prévenir la pourriture du bois dans la terre, et suivant le *British farmer's Gazette*, une simple précaution, ne coûtant ni travail, ni argent, augmenterait de 50 pour 100 la durée du bois mis en terre.

C'est simplement en mettant le bois en terre, dans le sens opposé à celui dans lequel il a poussé, que l'on obtiendrait ce remarquable résultat.

Des expériences ont été faites et des morceaux de chêne placés en terre, dans le sens qu'ils avaient en poussant, ont été pourris après douze années, tandis que d'autres pièces du même arbre, placées à contre sens, ne donnaient pas signe de moisissure plusieurs années après. Le principe de ce procédé tient à ce que les tubes capillaires du bois doivent être placés dans le sens opposé à la marche de la moisissure qui se ferait dans le même sens.

Choses et autres.

Les vices rédhibitoires.—Sans le titre susdit, le *Journal d'Indre-et-Loire*, publié à Tours, France, publie l'article que nous reproduisons ci-après, et qui est de nature, croyons-nous, à appeler l'attention du Barreau de la Province de Québec sur cette question si controversée des vices rédhibitoires, en matières de ventes et échanges d'animaux.

“ Les chambres, dit le journal français, ont voté le projet de loi adopté sur les ventes et échanges d'animaux.

“ Ce projet est d'un grand intérêt pour les populations rurales, où, depuis longtemps, on réclamait des modifications à la loi de 1838 qui régit la matière.

“ L'article 1641 du code civil français (résiliation des marchés), sera applicable aux maladies ou défauts ci-après :

“ Pour le cheval, l'âne et le mulet :

La morve.

Le farcin.

L'immobilité.

L'emphysème pulmonaire.

Le cornage chronique.

Le tic proprement dit, avec ou sans usure de dents.

Les boiteries anciennes intermittentes.

La fluxion périodique des yeux.

“ Pour l'espèce ovine :

La clavelée ; cette maladie, reconnue chez un seul animal, entraînera la réhibition de tout le troupeau s'il porte la marque du vendeur.

“ Pour l'espèce porcine :

La ladrerie :

“ L'action en réduction de prix, autorisée par l'article 1644 du code civil, ne pourra être exercée dans les ventes et échanges d'animaux, lorsque le vendeur offrira de reprendre l'animal vendu, en restituant le prix et en remboursant à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente.

“ Aucune action en garantie, même en réduction de prix, ne sera admise pour les ventes ou pour les échanges d'animaux domestiques, si le prix, en cas de vente ou la valeur en cas d'échange, ne dépasse pas 100 francs.

“ Le délai pour intenter l'action rédhibitoire sera de neuf jours francs, non compris le jour fixé pour la livraison.

“ L'acheteur, à peine d'être non recevable, devra provoquer, dans le délai de neuf jours francs, la nomination d'experts chargés de dresser procès-verbal.

“ Le vendeur sera dispensé de la garantie résultant de la morve ou du farcin, pour le cheval, l'âne et le mulet, et de la clavelée pour l'espèce ovine, s'il prouve que l'animal, depuis la livraison, a été mis en contact avec des animaux atteints de ces maladies.

“ Tels sont les traits principaux de la loi que, sans doute, le *Journal officiel* ne tardera pas à promulguer.”—*L'Étendard*.

Maladie des bêtes à cornes en Russie.—Une maladie de bêtes à cornes sévit en Russie. Les autorités ont essayé d'intervenir et de faire abattre les animaux atteints de la contagion, mais les paysans sont intervenus, et ont obligé, par la force, les représentants du gouvernement à s'éloigner au plus vite.

La conséquence de cette manœuvre, c'est que le bétail de Russie ne pourra être transporté dans aucun autre pays d'Europe.

C'est une nouvelle occasion pour les exportateurs canadiens de prendre un pied solide sur le continent, dans le commerce des animaux.—*Le Monde*.

RECETTES

Les os broyés donnés aux bêtes à cornes malades.

Nous avons souvent démontré à nos lecteurs l'effet puissant que l'emploi des os pouvait avoir sur la végétation, et chaque fois nous avons conseillé aux cultivateurs d'en faire ample provision, au lieu de les jeter dans le voisinage de la maison ou dans la brousse. Ce qui pourrait davantage nous inviter à les utiliser, c'est que nous pouvons en tirer profit pour la santé des bêtes à cornes. En effet, on a pu constater que les os broyés donnés en petite quantité aux bêtes à cornes malades, les ramenaient bientôt à la santé. Si vous vous apercevez qu'un animal manque d'appétit, et amaigrit à vue d'œil, faites-lui prendre à chaque repas, pendant quelques jours, une raquette d'os concassés que vous mêlez à sa nourriture ordinaire de son ou de gaudriole. On assure même qu'une vache à l'état de stérilité se trouve bien de l'emploi des os concassés donnés à la même dose que plus haut et pendant quelques jours.

Préparation des cornichons.

On choisit des cornichons petits et bien verts ; on leur coupe la queue et on les brosse un à un, on les met dans un linge blanc ; on les saupoudre avec du sel fin et on les secoue pendant quelque temps pour multiplier les points de contact, ensuite on suspend le linge qui les contient pendant douze ou quinze heures. Les cornichons perdent ainsi la moitié de leur eau de végétation et sont mieux disposés à absorber le vinaigre. On range les cornichons dans un vase en y ajoutant du piment, quelques oignons blancs et de l'ail ; on verse sur le tout et à froid, du bon vinaigre blanc ; si le vinaigre ne paraît pas assez fort, on y ajoute un douzième d'eau-de-vie qui ne tarde pas à se convertir en vinaigre très énergique. Les cornichons sont très verts et beaucoup plus fermes que ceux sur lesquels on verse à plusieurs reprises, du vinaigre bouillant.



CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes seront reçues à OTTAWA jusqu'à MIDI, le

19 SEPTEMBRE

pour le transport des malles de sa Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années dans chaque cas, aller et retour, entre les endroits ci-dessous mentionnés, à partir du PREMIER JANVIER prochain :

CROSS POINT et SILLARVILLE, deux fois par semaine ;

LES EBOULEMENTS et SETTRINGTON, deux fois par semaine ;

MARLOW et U. S. BOUNDARY LINE, trois fois par semaine ;

NEIGETTE et STE-FLAVIE STATION, deux fois par semaine ;

STE-FAMILLE et ST-PIERRE D'ORLEANS, trois fois par semaine ;

ST-FELICIEN et TICOUABÉ, deux fois par semaine ;

ST-MOISE et LA STATION DU CHEMIN DE FER, deux fois par semaine.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions des contrats projetés, seront envoyés aux bureaux de postes ci-haut mentionnés et aux bureaux intermédiaires, ou au bureau du sousigné, où l'on pourra, aussi, se procurer des formules de soumission.

WILLIAM G. SHEPPARD,

Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes, }
Québec, 21 juillet 1884. }

4 septembre 1884.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC, }
District de Rimouski.

COUR DE CIRCUIT.

No. 1520.

Le premier jour de septembre 1884,
devant le Greffier en vacance.

JOSEPH NORBERT POULIOT, écrivain, avocat, C. R., de la Ville
de St Germain de Rimouski,

Demandeur,

vs.

MAJORIC LANGIS, journalier, ci-devant demorant en la
paroisse de Ste Cécile du Bic et maintenant absent de la
Province de Québec et demorant dans des lieux incon-
nus,

Défendeur.

Il est ordonné sur motion du Demandeur, vu qu'il appert du
rapport de l'Octave Terriault, l'un des huissiers de la Cour
Supérieure immatriculés pour le District de Rimouski, annexé
au bref de sommation émané en cette cause, que Majoric Lan-
gis, défendeur en icelle, n'a pu être trouvé ni assigné dans ce
district où il n'a plus de domicile, ayant quitté le domicile
qu'il avait ci-devant en la paroisse de Ste Cécile du Bic,
dit district, et quitté la Province de Québec, que lui défen-
deur soit notifié par un avis à être publié deux fois en lan-
gue française dans le papier-nouvelles la *Gazette des Campagnes*,
publié à Ste Anne de la Pocatière, et deux fois en lan-
gue anglaise dans le papier-nouvelles *The Quebec Daily Mercury*, pu-
blié en la cité de Québec, à l'effet de comparaitre sous deux
mois à compter de la dernière insertion du dit avis, pour ré-
pondre devant cette Cour à l'action du Demandeur et que faute
par lui de ce faire, il soit permis au Demandeur de procéder à
jugement contre lui comme dans une cause par défaut.

A. P. LETENDRE,
G. C. C.

4 août 1884.

VENTE PAR LE SHÉRIF.

CHARLES BERTRAND, coveur, marchand, de Saint Jean-
Baptiste de l'Isle-Verte, et al., Demandeurs; contre AR-
THEMISE SIROIS, de la cité de Montréal, veuve de feu Régis
Luviolette, Défenderesse, c'est-à-savoir :

Un emplacement situé dans le village de Saint-George de
Cacouna, contenant cinq perches de front sur dix perches de
profondeur, connu et désigné sous le No. 86, aux plan et livre
de renvoi officiels du dit village de Saint-George de Cacouna,
avec bâtisses sus-construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-
George de Cacouna, VENDREDI, le CINQUIÈME jour de
SEPTEMBRE prochain, à DIX heures avant-midi. Bref rap-
portable le seizième jour de septembre aussi prochain.

F. A. SIROIS,
Shérif

4 août 1884.

GRAINES DE NÉGONDO (Erable à Gignères) à 10 cts le
100 ou 25 cts l'once. Une once contient près de 500 graines.
Dédution libérale à la livre. Magnifiques plants de deux à
trois ans pour 15 cts pièce. Expédiés franco. S'adresser à

M. C. SYLVESTRE, Maître de poste,
St-Barthélemy (Comté de Bertier, P. Q.)

Fermier demandé

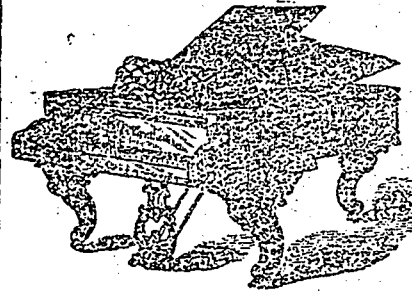
On demande immédiatement un bon fermier. Bon prix et
salaires fixes. Pour informations, s'adresser à J. O. TOUSI-
GNANT, avocat, au No. 26, rue Ste Anne, Haute-ville, Qué-
bec, ou à Ste Sophie de Lévis, comté de Nicolet.

PIANOS HAZELTON

De New-York

Répondant aux goûts artistiques les plus recherchés.

Son délicieux—Touche parfaite—Solidité à toute épreuve
établie par un demi-siècle d'expérience.



New-York 1853 :
PREMIER PRIX

New-Jersey 1860 :
PREMIER PRIX

Philadelphie 1876 :
Diplôme d'honneur
et
Médaille de Mérite

MONTREAL 1880 :

DEUX DIPLOMES D'HONNEUR ET PREMIER PRIX EXTRA
au-dessus de tous les compétiteurs, sans exception.

OFFICIEL

Exposition de la Puissance, Montréal 1880

Premier Prix Extra.

Classe X, Groupe I, Sec. extra. Grand piano carré à trois cordes.

HAZELTON FRÈRES, N.-Y.

1880

Montréal, Province de Québec,
EXPOSITION DE LA PUISSANCE.

Le Comité Permanent de
l'Exposition décerne ce DI-
PLOME à MM. Hazelton
Frères, N.-Y., pour le mei-
leur piano carré à trois cordes,
pour supériorité du son, du
mécanisme et de la fabrica-
tion au-dessus de tous les com-
pétiteurs.

L. H. MASSUE, Président.
GÉORGES LECLÈRE,
S. C. STEVENSON,
Sec. conjoints.

Ces récompenses ont été décernées sur la recommandation
unanime des cinq juges dans la classe X. Le piano Albert We-
ber, de New-York, était un nombre des compétiteurs du même
groupe et de la même section. Les pianos Hazelton n'étaient
pas aux Expositions de Montréal de 1841 et 1852.

A part les pianos carrés, je viens de recevoir un assortiment
considérable de PIANOS DROITS qui ont été examinés et ad-
mirés par les sommités musicales, à Montréal.

Les artistes et les acheteurs sont spécialement invités à ve-
nir les examiner eux-mêmes.

Toujours en magasin l'assortiment le plus considérable
de pianos et d'Orgues qu'il y ait en Canada.

L. E. N. PRATTE,

IMPORTATEUR DE PIANOS.

No. 1676 rue NOTRE-DAME.

(Près de l'église Notre-Dame.)

MONTREAL.